

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prescrit le 13 octobre 2015
Arrêté, le 9 avril 2019

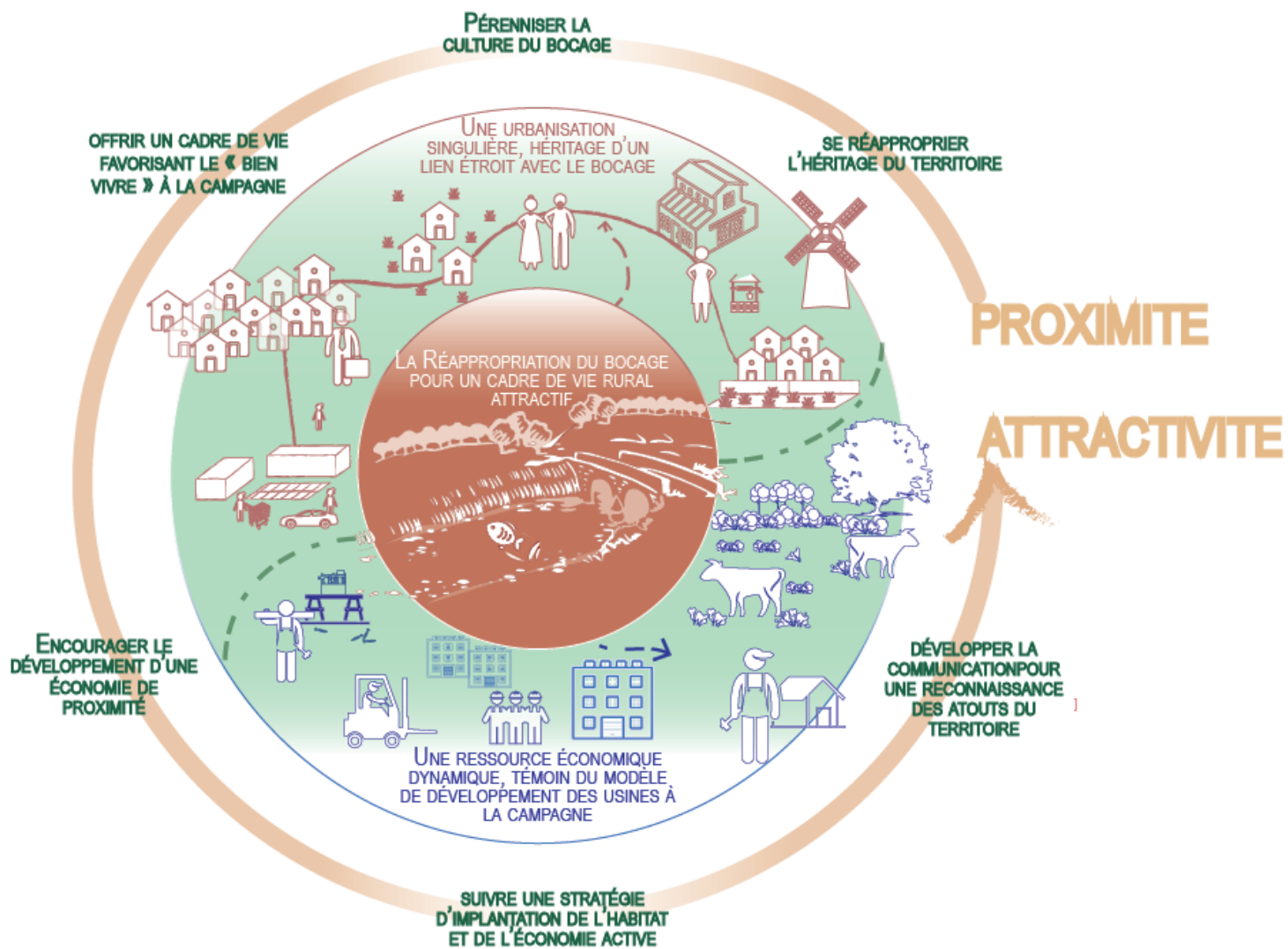
DOSSIER APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président



A.	VERS LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE : LA REAPPROPRIATION DU BOCAGE POUR UN CADRE DE VIE RURAL ATTRACTIF	3
B.	AXE 1 : UNE URBANISATION SINGULIERE, HERITAGE D'UN LIEN ETROIT AVEC LE BOCAGE	4
1.	Orientation 1 : Se réappropriier l'héritage du territoire.....	4
2.	Orientation 2 : Pérenniser la culture du bocage	6
3.	Orientation 3 : Offrir un cadre de vie favorisant le « bien vivre » à la campagne	8
C.	AXE 2 : UNE RESSOURCE ECONOMIQUE DYNAMIQUE, TEMOIN DU MODELE DE DEVELOPPEMENT DES USINES A LA CAMPAGNE.....	11
1.	Orientation 4 : Encourager le développement d'une économie de la proximité.....	11
2.	Orientation 5 : Suivre une stratégie d'implantation de l'habitat et de l'économie active	13
3.	Orientation 6 : Développer la communication pour une reconnaissance des atouts du territoire	16

A. VERS LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE : LA RÉAPPROPRIATION DU BOCAGE POUR UN CADRE DE VIE RURAL ATTRACTIF



B. AXE 1 : UNE URBANISATION SINGULIÈRE, HÉRITAGE D'UN LIEN ÉTROIT AVEC LE BOCAGE

1. ORIENTATION 1 : SE REAPPROPRIER L'HERITAGE DU TERRITOIRE

- Action 1.1 : Trouver une complémentarité au niveau des protections patrimoniales, en lien avec l'AVAP

- **Valoriser le patrimoine dans sa diversité**, dans sa dimension vivante et/ou utilitaire, afin de conserver les liens avec l'histoire du territoire caractérisée par une permanence de la structuration spatiale des activités sur la longue durée.
- **Permettre la réhabilitation du patrimoine agricole**, notamment des anciens corps de fermes, hérités d'une structure spécifique de la production agricole.
- **Permettre la « mise au présent » des ressources passées du territoire** : tel que moulins, abreuvoirs et lavoirs, granges... pour assurer leur incorporation dans les nouveaux aspects économiques irriguant le territoire (tourisme culturel de mémoire autour des savoir-faire)



- Action 1.2 : Révéler les potentiels mobilisables présents sur le territoire

- Analyser **en priorité** les potentiels existants sur le territoire, qu'ils soient bâtis (bâtiments vacants) ou non (dents creuses) dans une **recherche de leur valorisation**. Cette analyse des potentiels est un **préalable** à la recherche de nouvelles zones d'urbanisation, qui seront donc évaluées au regard des **besoins réels** restants à pourvoir.
- **Innover et anticiper sur la réhabilitation de friches industrielles ou artisanales** pour permettre l'implantation de nouvelles économies. Réfléchir à des solutions face aux difficultés du monde agricole et à la menace de **multiplication de friches agricoles**.



- **Lutter contre la vacance**, principalement présente dans les centres-bourgs, en lien avec les actions menées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays de Pouzauges.



- **Poursuivre la valorisation des richesses du sous-sol**, par l'intermédiaire des carrières notamment, en permettant le développement de leur exploitation et leur **adaptation aux techniques contemporaines**.

- **Promouvoir la filière bois** (depuis la production à la transformation jusqu'à la mise en œuvre et éventuellement l'exportation), en s'appuyant sur la dynamique engagée avec la **charte forestière**. Développer les dispositifs de type chaufferie bois collective (notamment au niveau des nouveaux aménagements). Anticiper les éventuels **besoins en plateformes ou structures nécessaires à la sylviculture** et s'appuyer, autant que possible, sur des potentiels existants. **Encadrer la gestion** des boisements présentant un enjeu paysager ou environnemental ou pointés comme ressources pour la filière bois (boisements de châtaignier notamment), en interdisant sur certains secteurs le défrichage.



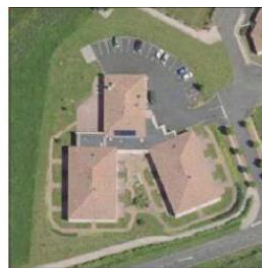
2. ORIENTATION 2 : PERENNISER LA CULTURE DU BOCAGE

- **Action 2.1 : Favoriser le lien social et l'accueil des populations (mixité sociale et générationnelle)**

- Veiller à une **répartition des lieux de vie** qui soit **adaptée aux modes de vie contemporains**. Pour ce faire et dans le respect des logiques d'implantations urbaines propres au bocage, les **nouvelles constructions à vocation d'habitat** se concentreront **au niveau des entités urbaines principales**, répondant aux **critères de détermination des bourgs, villages mixtes et villages bocains, tels que définis dans le diagnostic territorial du rapport de présentation**. Dans le cas des villages (mixtes ou bocains), **seul le comblement des dents creuses** sera rendu possible (pas de zones en extension).
- Favoriser la **diversité des structures d'accueil et d'hébergement** qui permettent l'**autonomie des personnes âgées** sur le territoire



EHPAD, les Collines à Pouzauges



MARPA, Arc-en-ciel, à Saint-Mesmin



MARPA, Sourire d'Automne
à la Meilleraie-Tillay



Foyer Soleil à Montourmais

- **Mixer les formes et typologies de logements** pour mieux répondre à la demande et constituer un **parc immobilier diversifié** pour l'accueil de tous types de ménages, en cohérence avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat du Pays de Pouzauges (notamment construire davantage de logements de petite taille).
- Inciter au **développement des jardins** et notamment des jardins collectifs, en renouant avec d'anciens usages au niveau des cœurs de bourg notamment et pour pallier à la réduction de la taille des parcelles destinées à l'habitat. Les jardins collectifs sont également **fédérateurs et créateurs de lien social** par la transmission des savoir-faire intergénérationnels, créateurs de lien social entre population en place et nouveaux arrivants ...



- **Action 2.2 : Confirmer l'intérêt du bocage comme source de vie et dans son rôle environnemental**

- **Redonner du sens au bocage.** Le bocage structure les paysages mais aussi le bâti et l'urbanisation des villages. Façonné par l'homme, la composante historique du bocage doit être remise en avant (fermes fortifiées, dispersion du bâti, châtaigniers têtards). La pérennité du bocage dépend en premier lieu du **maintien d'une agriculture tournée vers l'élevage**. Les actions permettant de valoriser ou diversifier les activités des éleveurs doivent être mises en œuvre.
- **Valoriser, communiquer sur les richesses du bocage** par la **reconnaissance des services indirects** rendus par celui-ci (qualité de l'eau, diversité des milieux,...). Le bocage offre un **cadre de vie attractif** qu'il convient de mettre en valeur, pour attirer de la population et pour retenir un tourisme de proximité ou de passage. Des sentiers thématiques, s'appuyant sur les sentiers existants contribueraient à faire connaître les richesses du territoire.
- **Valoriser les continuités, supports de la trame verte et bleue.** Au-delà de la haie, l'ensemble des composantes du bocage (mares, prairies, réseau hydrographique) forme un écosystème d'une grande richesse. Au travers l'action du CPIE sur le territoire, ces richesses sont connues et reconnues. Les éléments constitutifs de la trame verte et bleue englobent ces différentes composantes du bocage qui, par une prise en compte adaptée et

raisonnée, doivent **permettre le maintien des continuités écologiques** et le **développement des activités agricoles et forestières** les faisant vivre.



- **Prendre en compte les risques naturels présents sur le territoire** (inondations, mouvements de terrain ...) **et diminuer la vulnérabilité des habitants face à ceux-ci.**

3. ORIENTATION 3 : OFFRIR UN CADRE DE VIE FAVORISANT LE « BIEN VIVRE » A LA CAMPAGNE

- **Action 3.1 : Maintenir la mixité fonctionnelle au niveau des lieux de vie**

- **Affirmer la centralité des bourgs**, pour maintenir un maillage permettant un accès facile aux besoins du quotidien (commerces de proximité, équipements, services à la personne, services médicaux) et **accompagner la requalification des centres anciens en pointant des secteurs de réhabilitation prioritaire** pour lesquels le coût des aménagements de développement urbain peut être en partie compensé.
- **Favoriser le maintien des commerces et services de proximité dans les centres-bourgs**



- **Garantir un accès aux soins aisé et qualitatif pour l'ensemble des habitants du Pays de Pouzauges.**
- **Etendre les actions de rapprochement de la nature avec les lieux urbanisés** dans une recherche de gestion durable des espaces (amélioration du cadre de vie, alternative aux aspects techniques ...)
- Permettre une **cohabitation sereine entre les différents usages.**



Afin de conserver les derniers commerces de proximité, il faut être logique dans le recensement afin que les nouveaux acquéreurs puissent en vivre.
 Il apparaît nécessaire de développer la polyvalence et le multiservice.
 Des initiatives fonctionnent également en réunissant les services de la mairie et les agences postales. Les gens sont attachés à leur Poste, même le public jeune.

• **Action 3.2 : Organiser et faciliter localement les déplacements**

- **Développer le maillage de liaisons douces « utiles » et de loisirs**
- **Proposer des solutions alternatives pour optimiser les déplacements et limiter les pollutions**



Développer la mise en relation entre salariés :
 blablabla local ?
 Développer les parkings de covoiturage
 Mutualisation des stationnements dans les zones d'activités
 Recherche de modes de déplacements alternatifs



- **Action 3.3 : Soigner l'intégration bâtie et son dialogue avec les espaces publics, naturels et agricoles**

- **Penser la gestion de l'intimité dans l'habitat**, par une recherche de **formes d'habiter** différentes (allier taille réduite de parcelle et intimité).
- Porter une attention particulière à la **gestion des franges urbaines dans leur diversité (habitat/agriculture/économie)**. Les franges bâties, par leur positionnement entre espace bâti et espace naturel et/ou agricole, sont donc des sites à fort enjeux paysagers. Leur qualité paysagère est fonction de la qualité des clôtures, des essences végétales présentes en frange, ou encore de l'implantation du bâti au regard du relief. Par ailleurs, en valorisant une frange, on valorise aussi l'activité économique liée au bâti....



Hameau intégré : un mélange harmonieux entre bâti et végétation diffuse



Frange de lotissement en entrée de bourg intégrée par une haie bocagère pré-existante



Exploitation agricole intégrée par son implantation dans la pente et la présence de végétation diffuse : harmonie



Exploitation agricole intégrée grâce à l'utilisation du bois comme matériau de construction

- **Veiller à la qualité de l'espace public**, notamment en portant un soin particulier aux clôtures qu'elles soient minérales ou végétales.

C. AXE 2 : UNE RESSOURCE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE, TÉMOIN DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES USINES À LA CAMPAGNE

1. ORIENTATION 4 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DE LA PROXIMITÉ

- Action 4.1 : Rapprocher les lieux de vie, de production et de distribution

- **Rayonner par la valorisation et l'exportation des savoir-faire locaux et historiques**, en les rendant davantage visibles. Réussir à maintenir sur place la **diversité du maillage économique des entreprises locales et « exportatrices »** qui emploient la main-d'œuvre locale et qui sont également une « vitrine » du modèle « d'usine à la campagne », en leur garantissant un environnement favorable à leur image et à leur développement.



Les grandes entreprises sont indispensables et font travailler l'économie locale.

- **Introduire les produits et savoir-faire locaux dans le quotidien des habitants** du Pays de Pouzauges (produits vendus sur les marchés ou dans les épiceries de proximité, repas servis dans les cantines ou maisons de retraite ...) en **développant les circuits courts**.



- **Créer les conditions permettant le développement des nouvelles façons de travailler** (type télétravail ou coworking), notamment au niveau des centres-bourgs. Ces nouveaux modes de travail peuvent intéresser des nouveaux ménages, attirés par le cadre de vie offerts par le territoire, mais jusqu'alors freinés par des difficultés pour exercer leur activité.



- **Action 4.2 : Axer le développement touristique vers la découverte des spécificités du territoire**

- **Développer les sentiers de découverte du territoire** qui permettent de valoriser le paysage autant pour les gens de passage que pour les habitants. **En particulier, valoriser et protéger l'ensemble « haies bocagères + chemin »** et plus particulièrement les chemins creux bordés de haies qui ont un fort intérêt patrimonial, touristique et paysager.

- **Valoriser les points de vue remarquables** et notamment ceux en lien avec les cheminements doux. Ils permettent en effet d'observer les caractéristiques du **grand paysage pouzaugeais** avec son fort relief et son important **réseau bocager**, ainsi que les **éléments repères du territoire** (donjon du château de Pouzauges, clochers d'église...). Le projet veillera à **préserver la qualité des lignes de crête**, structurantes de ce grand paysage. La **valorisation des vues sera une priorité** dans les choix et orientations d'aménagement.



Eglise de Saint-Michel-Mont-Mercure



Eglise de la Meilleraie-Tillay



Vieux donjon de Pouzauges

Sèvremont, Moulin des Justices – Vue vers le Sud



Saint-Mesmin, Ouest de la Badelière - Vue vers l'Ouest



- **Parvenir à capter les touristes de passage** en mettant en valeur les **atouts du territoire** et faire en sorte que le **tourisme profite à l'économie locale** (promotion des produits du terroir, des sites d'intérêt, participation à la vie des commerces et services locaux ...). Mieux signaler la **diversité des possibles** qu'offre le territoire (randonnées pédestres, vélos, balades équestres, sites pour la pêche ...).

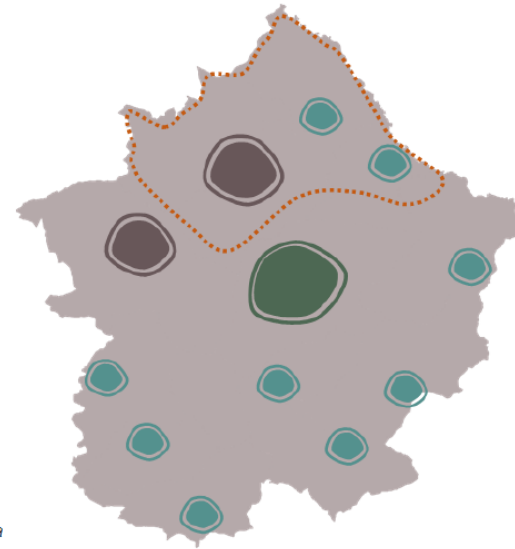
2. ORIENTATION 5 : SUIVRE UNE STRATEGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT ET DE L'ECONOMIE ACTIVE

- Action 5.1 : Définir une complémentarité et un équilibre entre les différents pôles, à l'échelle du Pays de Pouzauges, tout en composant avec le milieu naturel et agricole

- **Prévoir un objectif de production de logements soutenable**, en lien avec les orientations du SCoT, à savoir, la **construction de 1350 nouveaux logements sur les dix ans et répartir les zones dédiées au développement de l'urbanisation** (que ce soit pour l'habitat ou pour l'économie), pour **permettre d'atteindre les objectifs prévus au niveau du SCoT** du Pays du Bocage Vendéen, en matière de **développement démographique**, dans le cadre d'une programmation visant à **renforcer le maillage des pôles, avec pour objectif de renforcer le poids des pôles structurants pour affirmer l'armature urbaine**. Cette répartition se traduit de la manière suivante (*source : cartographie extraite du DOO du SCoT du bocage Vendéen*) :

- **Le pôle urbain structurant** (ville de **Pouzauges**) a « *vocation à jouer un rôle particulier pour contribuer à irriguer le territoire par des flux diversifiés et à conforter une attractivité portée par ses dynamiques productives et ses qualités patrimoniales* »
- **Les pôles d'appui** (**Le Boupère** et les communes déléguées de **Saint-Michel-Mont-Mercure** et **La Flocellière**, pour la Commune Nouvelle de Sèvremont) ont « *pour vocation à jouer un rôle dans l'attractivité économique du territoire, tant du point de vue de la tertiarisation des activités et des services aux entreprises que pour le développement des activités présentes, par le confortement et l'accueil des activités industrielles et artisanales. Y seront créées les conditions du renouvellement et de la requalification de l'offre en veillant à élever le niveau de qualité globale des parcs d'activités* ».
- **Les pôles de proximité** (**Saint-Mesmin, Montournais, Réaumur, La Meilleraie-Tillay, Chavagnes-les-Redoux, Le Tallud-Sainte-Gemme, Monsireigne** et les communes déléguées des **Châtelliers-Châteaumur** et de **La Pommeraie-sur-Sèvre**, pour la Commune Nouvelle de Sèvremont) « *doivent soutenir un niveau maîtrisé de croissance, qui est plus limité que pour les autres catégories de pôles, mais qui doit permettre de maintenir l'accessibilité à des services de qualité et d'assurer le renouvellement de l'équilibre générationnel et social de la population* ».

Les polarités pour un équilibre du Pays de Pouzauges



- **Soutenir l'agriculture par la diversification de l'activité** et par la **préservation des terres agricoles** en limitant leur grignotage au profit de l'urbanisation. Pour **limiter la consommation des espaces naturels et agricoles**, la collectivité s'engage à répondre à cet objectif de construction de 1350 nouveaux logements, en privilégiant la **réhabilitation et la valorisation des potentiels existants** et s'engage à une **modération de la consommation des espaces**, dans le cadre des objectifs chiffrés de superficies maximales fixés par le SCoT par polarités et en veillant à rester en-deçà des consommations des dix dernières années, sans dépasser **56 hectares maximum en extension** d'urbanisation à vocation d'habitat. A noter que la répartition des logements devra respecter **au minimum** la répartition suivante (compatibilité avec le SCoT) (cette répartition est à minima, sachant que l'objectif reste d'urbaniser en priorité au sein de l'enveloppe urbaine). Ainsi :

- 29% des nouveaux logements devront se concentrer dans l'enveloppe urbaine des **pôles de proximité**
- 30% des nouveaux logements devront se concentrer dans l'enveloppe urbaine des **pôles d'appui**
- 50% des nouveaux logements devront se concentrer dans l'enveloppe urbaine du **pôle structurant** (ville de Pouzauges)

Pour les **secteurs de développement de l'urbanisation**, les **densités** respecteront **au minimum** les seuils fixés par le SCoT :

- 19 logements par hectare pour le pôle urbain structurant
- 17 logements par hectare pour les pôles d'appui
- 14 logements par hectare pour les pôles de proximité

- **Action 5.2 : Maintenir le dynamisme entrepreneurial et le repenser suivant un maillage alliant proximité, innovation et ouverture vers l'extérieur**
 - **Réhabiliter et valoriser les potentiels économiques existants** et s'engager, comme pour le développement de l'habitat, à une **modération de la consommation des espaces**, dans le cadre des objectifs chiffrés de superficies maximales fixés par le SCoT.



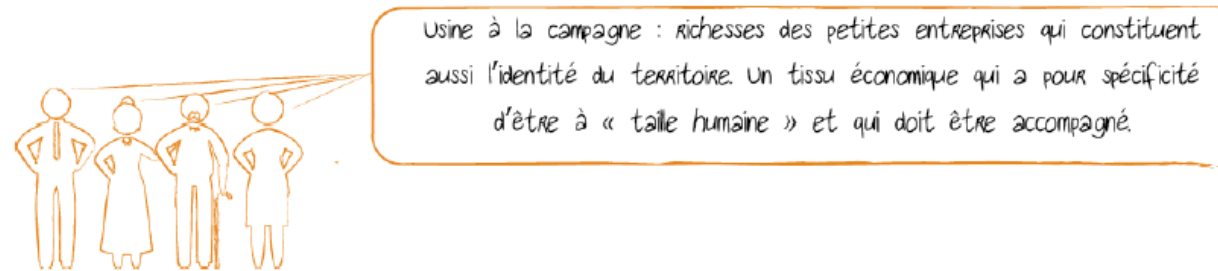
- **Structurer le développement des activités économiques et soutenir le modèle entrepreneurial**, suivant la logique de répartition, alliant proximité et dynamiques d'ouverture entrepreneuriales et **en privilégiant l'axe Nord-Sud reliant les Herbiers et Fontenay-le-Comte (RD755 puis RD752)**.

Les activités économiques répondront, conformément aux objectifs du SCoT, à une hiérarchisation à trois niveaux :

- **Les « parcs vitrines » de l'écosystème vendéen** qui *« comprennent les « entreprises pépites » du bocage vendéen. Ces parcs ont vocation à jouer un rôle moteur dans le maillage économique interne au territoire. Ces parcs vitrines doivent proposer une offre de services attractive, tant en termes de services à la personne pour les actifs travaillant sur ces sites que de services aux entreprises. Sera particulièrement recherchée la qualité de l'insertion paysagère et de la gestion environnementale pour répondre aux besoins des entreprises pour un cadre de travail de qualité »*.
Sur le Pays de Pouzauges, ces « parcs vitrines » sont au nombre de trois, **suivant le flux attractif** défini par l'axe de la RD752, à savoir : la **Gare de Pouzauges** à la Meilleraie-Tillay, la zone de **Montifaut** et le **Vendéopôle** de Pouzauges.
- **Le maillage mixte de l'écosystème vendéen** (PME/PMI, petite logistique, gros artisanat) qui *« permet, en articulation avec les parcs vitrines, de pérenniser et renforcer le modèle vendéen d'une irrigation économique forte (...) et pour faciliter les coopérations au regard des agglomérations voisines et des flux (...) Possibilité d'autoriser des extensions de ces sites industriels dynamiques »*.
Sur le Pays de Pouzauges, ce maillage mixte se répartit sur trois principales zones, définies au sein du SCoT, à savoir : les zones de **la Blauderie** et du **Val de Sèvre** à Sèvremont **ainsi que les Bougeries** au Boupère mais également en **suivant le flux attractif** défini par l'axe de la RD752 et de la RD755, à savoir : **les zones de l'Epaud** à Sèvremont et de la **Chanterie** à Réaumur.

- **Le maillage artisanal local** (zones artisanales locales) qui « permet, en articulation avec le maillage mixte de l'écosystème vendéen, une irrigation favorisant les dynamiques entrepreneuriales de proximité et le début de parcours des TPE-TPI ». Sur le Pays de Pouzauges, ce maillage artisanal local concerne l'ensemble des **zones artisanales existantes au niveau de chaque bourg**.

A cela s'ajoute le **cas des entreprises isolées**, dont la pérennité et le maintien sur le territoire est à encourager, mais en veillant à une bonne cohabitation avec les zones riveraines, qu'elles soient naturelles, agricoles ou résidentielles.



3. ORIENTATION 6 : DEVELOPPER LA COMMUNICATION POUR UNE RECONNAISSANCE DES ATOUTS DU TERRITOIRE

- Action 6.1 : Révéler un territoire projeté vers de multiples attractions et réuni par des liens structurants

- **Rechercher les points de prolongement au-delà des limites intercommunales, en lien avec la diversité des territoires limitrophes**, notamment en termes de continuités écologiques, paysagères, de circuits doux, flux de personnes ...

- **Maintenir les différentes dynamiques d'ouverture** à l'œuvre sur le territoire, tout en **recherchant une unité** à l'échelle du Pays de Pouzauges. Le Pays de Pouzauges se décline en **quatre secteurs de projet** aux enjeux différenciés. L'objectif est de trouver un équilibre et une unité **intercommunale**, s'articulant et dialoguant autour de **deux liens structurants** (flux d'attractivité et courant fédérateur). Les **secteurs de projet** se déclinent de la manière suivante (voir cartographie à la fin du document) :

- **Le secteur de développement endogène** : secteur ressenti comme la deuxième couronne périurbaine des Herbiers et bénéficiant du dynamisme créé par la double attraction Les Herbiers > Pouzauges. Ce secteur a vocation à **se développer prioritairement** et accueillir un **poids démographique important** (secteur regroupant les pôles d'appui) à l'échelle du Pays de Pouzauges.
- **Le secteur de rapprochement des territoires** : seul secteur ouvert et relié directement au département voisin et marquant une porte d'entrée sur le territoire du Pays de Pouzauges, depuis le département des Deux-Sèvres. Ce secteur bénéficie de la traversée

d'un axe structurant (RD960b) reliant Cerizay à Pouzauges et **favorable à un certain dynamisme économique et démographique**. Ce secteur se positionne comme une « **rotule** » rapprochant le **Pays de Pouzauges** de la région voisine (Nouvelle Aquitaine) et en est en quelque sorte une « vitrine ».

- **Le secteur de renforcement du pôle central** : secteur central du Pays de Pouzauges, englobant la ville-centre de Pouzauges, mais aussi la Meilleraie-Tillay (avec la Gare de Pouzauges). Ce secteur se doit de **regrouper la synergie des fonctions et d'affirmer sa position de centralité** du Pays de Pouzauges.
- **Le secteur de développement exogène** : Ce secteur, situé au sud du Pays de Pouzauges et plus en retrait des dynamiques d'attractivité est moins amené à se développer en termes d'urbanisation à vocation d'habitat ou d'économie que les autres secteurs, tout en maintenant le rôle de **pôle de proximité** pour les bourgs qui le structurent. Cela passe par le maintien des activités ou équipements en place, en favorisant notamment les relations intergénérationnelles (accueil de jeunes ménages, logements adaptés pour les personnes âgées, maintien des écoles ...) et en restant attentifs aux offres et opportunités possibles.

Les **liens structurants** se déclinent de la manière suivante (*voir cartographie à la fin du document*) :

- **Le flux d'attractivité** : axe Nord-Sud reliant les Herbiers à Fontenay-le-Comte (axe de la RD755-752) et axe Ouest-Est reliant Cerizay à Chantonay (axe de la RD960b), qui structurent et représentent les **lignes dynamiques** du Pays de Pouzauges, tant du point de vue de l'attractivité économique que comme axes de transit et de desserte principaux du territoire. Ces axes ont pour vocation à être confirmés dans leur rôle d'axes structurants et favorisant l'attractivité du territoire, comme des « axes vitrines » pouvant rayonner sur le reste du Pays.
- **Le courant fédérateur** : ce second lien correspond à la vallée du Grand Lay, à remonter sur la ville-centre de Pouzauges. La vallée est à ce jour peu mise en valeur et plutôt ressentie comme une « coupure » entre le Nord et le Sud du territoire. L'objectif serait d'en faire une **zone fédératrice et révélatrice des potentiels** du Pays de Pouzauges, de par sa forte **valeur patrimoniale et identitaire**.

A ces liens s'ajoute également le potentiel de la **voie ferrée**, essentiellement utilisée aujourd'hui pour les déplacements de loisirs (train des plages de Saumur aux Sables-d'Olonne), mais qui reste une opportunité à développer pour le déploiement d'un transport collectif des hommes et/ou marchandises.

- **Action 6.2 : Inscrire le territoire dans une démarche d'innovation, vers une recherche d'exemplarité et d'attractivité**

- **Maîtriser et encadrer le développement des énergies renouvelables** en lien avec les particularités locales et en favorisant les gisements locaux (bois, soleil et hydrographie notamment) et dans un souci de **bonne intégration paysagère** et de **respect des richesses patrimoniales** (ne pas dénaturer les vues et perspectives sur le territoire).
- **Développer l'offre technologique et les réseaux de communication électronique et numérique** pour maintenir l'attractivité du territoire, tout en veillant à choisir la bonne implantation des équipements pour minimiser les impacts paysagers : liaison et communication entre les gens et les activités : internet, inscription sur les sites internet touristiques, mise en réseau des savoir-faire et ressources du territoire ... **Rester connectés en veillant à préserver les richesses de son environnement rural.**
- **Rendre visibles les atouts du territoire**, que ce soit en termes d'identité bocagère, mais aussi en termes d'équipements, d'actions culturelles, d'emplois, de formation proposés, afin d'**attirer de nouvelles populations** sur le territoire, touristes de passage ou nouveaux ménages, dans une recherche de **mixité sociale et générationnelle.**

